

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi
 -----★★★-----



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE
 ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**REUNION DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DE LA
 STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE**

Vendredi 27 Septembre 2013 – Hôtel Pullman – Dakar

-----★★★-----

TERMES DE REFERENCE

Contexte et justification

- 1) Le diagnostic fait par les acteurs durant **le processus participatif** du DRSP, cadre de référence en matière de politique économique et de lutte contre la pauvreté, revue 2003-2005, a mis en évidence **la faiblesse voir l'absence de protection sociale comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Les risques de basculement étant liés aux facteurs de vulnérabilité** qui sont à la fois environnementaux, naturels, sanitaires (avec les maladies handicapantes entre autres), et concernent toutes les catégories sociales, mais prennent une dimension particulière pour certaines catégories les plus vulnérables.
- 2) Le Document de Politique Economique et Sociale (ancien DRSP) a mis particulièrement l'accent sur les vulnérabilités des populations rurales et propose de s'appuyer sur les trois piliers pour réduire la pauvreté des groupes vulnérables :
 - **La Création de richesse** : pour les agriculteurs et éleveurs avec un meilleur accès aux terres, à l'eau, aux financements et aux soins de santé ;
 - **Le Renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base** : accès à l'éducation

- de base pour réduire les disparités entre zones rurales et urbaines en améliorant globalement la qualité, favoriser l'offre d'infrastructures suffisantes de santé, la réduction des dépenses pour les pauvres, le développement du recours à l'assurance médicale et le renforcement de la prévention par des approches communautaires. - **la protection des groupes vulnérables** par des filets de sécurité et des mesures d'assistance sociale sont retenus pour les enfants à situation de risque, les femmes handicapées, les personnes âgées, les populations déplacées, les jeunes chômeurs, les habitants des bidonvilles et les pauvres en milieu rural.
- 3) Qui plus est, en 2004, il est constaté qu'il ya eu **peu d'investissements en faveur des groupes vulnérables**. Les ménages aussi bien en milieu rural qu'urbain **sont exposés aux chocs** qui les empêchent d'accumuler des biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté.
 - 4) C'est pourquoi le Sénégal a décidé de faire de la protection des groupes vulnérables un des piliers de sa stratégie à côté des investissements dans l'accès aux services sociaux de base et dans la création de richesse pour assurer une réduction durable de la pauvreté.
 - 5) La revue de la situation de protection sociale et de gestion des risques au Sénégal a montré d'une part, l'existence de dispositifs formels de protection sociale basée sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés, et d'autre part une grande majorité de la population du secteur informel et du secteur rural, les catégories sociales vulnérables ne sont pas couverts par les dispositifs formels.

Seulement, il a été constaté : le manque de synergie et de concertation entre les structures, des différences dans les approches, le ciblage, incohérence dans la couverture géographique, la prolifération des comités et commissions de gestion des risques en particulier et des protocoles de partenariat. Ce qui a amené le Gouvernement du Sénégal à créer un Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS).

Pour la mise en œuvre de ladite stratégie, un Comité Interministériel de Pilotage avait été mis en place par arrêté primatorial en 2012. En raison des changements intervenus au niveau institutionnel, un autre arrêté primatorial daté de juillet 2013 a reconfirmé l'existence dudit comité mais avec de nouvelles règles de fonctionnement.

C'est pourquoi les Présidents du Comité, en l'occurrence Messieurs le Ministre de l'Economie et des Finances et le Délégué Général à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, ont convoqué cette réunion.

Objectifs

Objectif général :

Rendre le Comité interministériel de pilotage de la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale, fonctionnel.

Objectifs spécifiques

- 1) Partager le contenu du nouvel arrêté portant création et les règles de fonctionnement dudit comité ;
- 2) Faire l'état des lieux sur le fonctionnement du comité : réalisations, contraintes, perspectives ;
- 3) Mettre à niveau les acteurs sur un certain nombre de projets/programmes initiés dans le cadre de la mise œuvre de la stratégie nationale de protection (SNPS).

Résultats attendus

- 1) Le contenu du nouvel arrêté est partagé ;
- 2) L'état des lieux sur le fonctionnement du Comité est présenté ;
- 3) Des projets/programmes ont été présentés pour la mise à niveau de tous les participants.

Agenda de la réunion

L'agenda de la réunion est joint en annexe.